



Section du Puy-de-Dôme

Compte rendu CAPD 2 juillet 2014

- **Résultats des mutations de la 2^{nde} phase du mouvement :**

La CAPD a validé les mutations pour la 2^{nde} phase du mouvement. Celles-ci avaient été faites par l'administration et les organisations syndicales la veille lors d'un groupe de travail.

Il reste 1 seul poste vacant à l'issue de cette phase, un poste à 50%, celui-ci devrait être couplé pour faire un 75 ou un 100%.

Il reste 29 collègues sans poste : 20 collègues à 100% et 9 collègues à 75-80%. Ces collègues seront nommés lors de la CAPD du 28 août.

- **Accès à la hors classe :**

Le SNUipp a rappelé qu'il était opposé à l'existence d'un corps parallèle, il défend la création d'un corps unique avec l'accès pour tous à l'indice terminal.

Selon les départements, le contingent de promus n'est pas le même. Au niveau national, il avait été annoncé que chaque académie aurait 4% de promus à la hors classe.

Pour calculer le contingent, le rectorat se base sur le nombre de promouvables ayant atteint le 10^{ème} ou le 11^{ème} échelon de la classe normale.

Dans le 63, 5.3% sont promus soit 113 collègues.

Le dernier promu a un barème de 40.500.

Il y a 10 personnes sur la liste supplémentaire.

Contactez nous pour plus de précisions.

- **Poste adapté :**

Suite à l'entrée en PACD d'une collègue, le poste maternelle d'Albert Bayet a pu être attribué à un PES.

- **Appels à candidature :**

Tous les appels à candidature n'ont pas pu être effectués avant la 2^{nde} phase du mouvement, faute de temps.

Certains appels à candidature sont clos (Postes surnuméraires, Ecole itinérante du socle, Enseignant à l'antenne délocalisée d'Issoire de l'ITEP Jean Laporte, Coordonnateur ULIS, Conseiller pédagogique EPS sur la circonscription de Thiers, Conseiller pédagogique en LVE, Psychologues scolaires Puy Guillaume et Ambert). Les collègues ont tous été classés. Les premiers ont été retenus.

Si les collègues étaient titulaires d'un poste à titre définitif, ils sont nommés en AFA, sinon ils sont nommés à titre provisoire.

Certains appels à candidature sont en cours, les entretiens sont à venir :

- Poste enseignant référent Thiers (1 candidat) / Clermont (5 candidats)

- Ecole itinérante : 2 candidats
- Pôle ressource ASH, troubles des fonctions cognitives et troubles dans le spectre de l'autisme : 2 candidats

Des appels sont à paraître :

- Poste pour dispositif pour l'accueil de scolarisation pour les enfants du voyage à Maringues
- Poste de l'EDN à Ambert (école du numérique)

Concernant le Centre Educatif Fermé de Pionsat, un collègue du 2nd degré d'un autre département serait intéressé.

Questions diverses :

- Il a été demandé un état des lieux sur les postes RASED non pourvus :
Il reste 6 postes G (Brassac, Maringues, Jean de la Fontaine, La Monnerie le Montel, Rochefort, Champeix).
Il reste 4 postes E (Courpière, Ambert, Jean Macé, Thiers)
Les organisations syndicales demandent que ces postes soient pourvus pour un an sous forme de maîtres surnuméraires. L'administration réfléchit au devenir de ces postes pour la rentrée 2014.
- Face à la situation du 03 et du 63 (déficit de personnels), l'académie a fait une demande auprès du ministère de liste complémentaire au concours de PE.
- Inéat / exéat : 10 collègues rentrants par inéat ont été affectés hier. 4 inéats supplémentaires ont été actés. Un certain nombre restent en attente d'accord d'exéat.
- Calendrier scolaire:
La journée de solidarité ne pourra pas se faire fin août, elle aura lieu 2 mercredis après-midi avec harmonisation académique.
La rentrée des enseignants sera le 1^{er} septembre.
Avant Toussaint, il y aura 2 ½ journées pour poursuivre la réflexion de prérentrée, au libre choix des équipes.
- ARIA : L'administration reconnaît le manque de lisibilité du calculateur de distance et a interrogé le ministère, en attente de réponse.
- Elections professionnelles (27 novembre au 04 décembre 2014) : Les notes de rentrée devraient informer les collègues sur l'utilisation de la boîte professionnelle.
- 21 personnes (fin de contrat AED-AVS en 2013 avec prolongation en 2013-2014) ont reçu ou vont recevoir leur contrat CDI. 14 personnes finissant leurs contrats AED en 2014 pourraient être également concernées par la CDisation si elles remplissent tous les critères.
Les personnes qui auraient eu au moins 24 mois de CUI sur des emplois d'AVS pourraient se voir proposer un poste d'AED-AVS en CDD mais pas forcément sur le même établissement, si elles en font la demande. Les décrets d'application définitifs sont en attente de parution.